

Réunion du 9 avril 2019

Convocation en date du : 2 avril 2019

Nombre de conseillers en exercice : 14 / présents : 11

Affichage du : 2 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René ORTEGA, Maire.

Présents : Mmes GUILLOT F, POUYTES C, RAYNAL M, Mrs ALQUIER J, BLANC B, CARBONNEAU R, FRAISSE B, ORTEGA R, REY P, SALVAGNAC JP, SNOECK A.

Procurations : DEKKER A à BLANC B

Absents : PASQUIET M, CHAPELOT A

Secrétaire : RAYNAL M

Objet : Tarifs redevances eau et assainissement et taxe eau potable et solidarité, pollution et modernisation des réseaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le budget 2019 du service eau /assainissement,

DECIDE de fixer comme suit les redevances eau pour l'année 2019 :

- **1,15** euro le mètre cube d'eau
- **65,00** euros la redevance location du compteur et entretien du branchement pour chaque compteur de 20 mm
- **90,00** euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 25 mm
- **165,00** euros la redevance location et entretien pour chaque compteur de 40 et 60 mm

DECIDE de fixer comme suit les tarifs de la redevance assainissement pour l'année 2019 : **1,30** euro par mètre cube d'eau consommée.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe eau potable et solidarité avec les Communes rurales » (ex FNDAE) à **0,1559 €** par mètre cube d'eau consommé.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe pollution » à 0,29 € par mètre cube consommé.

DECIDE de fixer le montant de la « taxe modernisation des réseaux » à 0,155 € par mètre cube consommé.

Certifié exécutoire et transmis en sous-préfecture le 10 avril 2019